



Séance du 25 juin 2008

N°2008.06.A.5.1.3.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2007**

Le vingt-cinq juin deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Truyes, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS - M. HOULARD - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. ARRAULT - M. BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - Mme MASVEYRAUD - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Arlette MASVEYRAUD

En M14, le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement », ne donne pas lieu à émission de titres ni de mandats en cours d'exercice.

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient après l'arrêté du compte administratif par le conseil communautaire.

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, l'affectation devant permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en comblant le solde de cette section, le surplus éventuel pouvant être reporté en section de fonctionnement.

Le compte administratif 2007, faisait apparaître les résultats suivants :

- ↳ Résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice : 1 081 657.66 €
- ↳ Besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes : 120 597.70 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'affecter** le résultat 2007 de la section de fonctionnement de la façon suivante :  
1 081 657.66 € en réserve au compte 1068.

Le Président soussigné certifie  
sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire du présent  
acte.

Transmis à la Préfecture le :

**1 6 JUIL 2008**

Publié ou notifié le :

**1 8 JUIL 2008**

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND